

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix septembre, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Henri GERBE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 02.09.2014

PRESENTS : 16

M. GELAS Gilles — M. ROUDET Didier - - Mme BOUCHET Véronique - M. LUC-PUPAT Hervé– Mmes LESAFFRE Sylvie, PETIT Denise, PARADIS Angélique, BARDIN Christelle- Mrs PRESUMEY Denis - Jean-David BARBE, AMAT Michel, ESTIENNE Frédéric – Mmes PERRIN Audrey, CHAROUD Patricia, BALMAIN Yolande,

ABSENTS EXCUSES : 2

Mme DEMARCQ Valérie - M. LEYGNIER Sylvain

POUVOIRS :

A été élu secrétaire de séance : Mme Sylvie LESAFFRE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le conseil municipal du décès de Mme Annie TAYOUCHE, conseillère municipale élue en 2001. Le Conseil Municipal présente ses condoléances à la famille de Mme Tayouche.

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BIEVRE ISERE COMMUNAUTE (délibération 2014.51):

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère concernant la composition du conseil communautaire suite à l'annulation des opérations électorales du 23 mars 2014 de la commune de Bossieu.

Par décision du 20 juin 2014 (n°2014-405 QPC – Commune de Salbris), le Conseil Constitutionnel a déclaré contraires à la Constitution les dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L 5211-6-1 du CGCT permettant l'adoption des accords locaux entre les communes membres pour la composition du conseil communautaire des communautés de communes et d'agglomération.

Le conseil constitutionnel a jugé ces accords locaux contraires au principe général de proportionnalité par rapport à la population de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale.

En application de cette décision, il y a lieu désormais de modifier la composition du conseil communautaire afin de le rendre conforme au principe de proportionnalité lorsqu'intervient un renouvellement partiel ou intégral du conseil municipal d'une commune membre.

Les opérations électorales du 23 mars 2014 de la commune de Bossieu ont été annulées par le tribunal administratif de Grenoble le 10 juin 2014. Ce jugement est devenu définitif le 16 juillet dernier.

En conséquence, l'accord local de la Communauté de Communes de Bièvre Isère et l'arrêté du 23 octobre 2013 portant composition du conseil communautaire ne peuvent plus s'appliquer.

L'arrêté préfectoral 2014217-0027 fixe ainsi à 62 le nombre de siège à la communauté de communes Bièvre Isère à compter du 14 septembre 2014, date du premier tour des opérations électorales de la commune de Bossieu. Conformément à l'arrêté préfectoral, la commune de Brézins bénéficie de 2 sièges au sein du Conseil Communautaire et sera représentée par :

- Mr Henri GERBE
- Mme Audrey PERRIN.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de démission de Mr Dominique GARDEUR reçu le 26 août dernier avec effet immédiat. L'information a été transmise à Monsieur le Préfet de l'Isère.

La séance est levée à 21 heures

10 septembre 2014